



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale

7 mars 2005

Français

Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 39^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 14 décembre 2004, à 15 heures

Président : M. Balarezo (Pérou)

Sommaire

Point 39 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (*suite*)

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (*suite*)

Point 85 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

h) Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental

Point 87 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine (*suite*)

d) Culture et développement (*suite*)

Point 89 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

a) Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (*suite*)

Point 92 de l'ordre du jour Agenda : Formation et recherche (*suite*)

a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (*suite*)

b) Université des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 15 h 35.

Point 39 de l'ordre du jour : Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (suite)

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (suite)
(A/C.2/59/L.37/Rev.1)

Projet de résolution sur l'assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola
(A/C.2/59/L.37/Rev.1)

1. **M. Gaspar Martins** (Angola), présentant le projet de résolution, dit que la Barbade, le Bélarus, le Belize, le Brésil, le Canada, la France, la Grèce, le Guyana, l'Inde, l'Irlande, le Japon, le Liban, le Nigéria, les Philippines, la Serbie-et-Monténégro et la Zambie se sont joints à ses auteurs. L'intervenant donne lecture des modifications ci-après : la modification proposée pour le paragraphe 3 est sans objet en français; au paragraphe 7, il convient de remplacer le membre de phrase « contre la pauvreté et la consolidation de la paix, de la démocratie et de la stabilité économique » par le membre de phrase « contre la pauvreté, pour la consolidation de la paix et de la démocratie et en faveur de la stabilité économique », et le membre de phrase « de l'aider à faire aboutir » par le membre de phrase « dans les efforts qu'il déploie pour faire aboutir ».

2. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.37/Rev.1, tel que révisé oralement, est adopté.*

Point 85 de l'ordre du jour : Développement durable (suite)
(A/C.2/59/L.16 et L.62)

Projets de résolution sur le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa huitième session extraordinaire (A/C.2/59/L.16 et L.62)

3. **Mme Anzorge** (Pologne), Vice-Présidente, présentant le projet de résolution A/C.2/59/L.62, donne lecture des modifications ci-après : les modifications proposées pour les quatrième et cinquième alinéas du préambule ainsi que les paragraphes 3 et 4 sont sans objet en français; au paragraphe 5, il convient de mettre une majuscule au début du mot « plan »; les

modifications proposées pour les paragraphe 6 et 11 sont sans objet en français.

4. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.62, tel que révisé oralement, est adopté.*

5. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.16 est retiré.*

h) Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental (suite)

Projet de résolution sur la fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental (A/C.2/59/L.61/Rev.1)

6. **Mme Anzorge** (Pologne), Vice-Présidente, présente le projet de résolution.

7. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.61/Rev.1 est adopté.*

8. **M. Jeenbaev** (Kirghizistan), exprimant sa gratitude aux délégations pour l'appui qu'elle ont apporté au projet de résolution, fait observer que la résolution inspirera la poursuite d'un dialogue constructif et de nouvelles solutions aux problèmes des pays montagneux pauvres.

Point 87 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

c) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine (suite)

Projets de résolution sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et restitution de ces avoirs aux pays d'origine (suite) (A/C.2/59/L.22 et L.67)

9. **Le Président** dit que la République dominicaine s'est jointe aux auteurs du projet de résolution A/C.2/59/L.67.

10. **M. Bernardini** (Italie), présentant le projet de résolution A/C.2/59/L.67, fait observer que les difficiles négociations ont fini par déboucher sur un texte bien conçu. Il donne lecture des modifications ci-après: dans le titre, il conviendrait de remplacer les mots « de fonds » après les mots « transfert » par les mots « d'avoirs »; les modifications proposées pour le

sixième alinéa du préambule et le paragraphe 9 du dispositif sont sans objet en français .

11. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.67, tel que révisé oralement, est adopté.*

12. **M^{me} Tamlyn** (États-Unis d'Amérique) dit que le projet de résolution qui vient d'être adopté focalisera l'attention sur l'importance de la lutte contre la corruption et de la promotion d'une bonne gouvernance dans tous les pays pour faciliter la réalisation du développement durable. En se joignant au consensus, la délégation des États-Unis croit comprendre que le droit au développement visé au troisième alinéa du préambule implique le droit de développer ses capacités au maximum, de participer et de contribuer au processus de développement et, ce faisant, d'exercer tous les droits civils et politiques.

13. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.22 est retiré.*

d) Culture et développement (suite) (A/59/202)

14. **Le Président** dit qu'il considère que la Commission a décidé de prendre note de la note du Secrétaire général (A/59/202) transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur l'application de la résolution 57/249 de l'Assemblée générale.

15. *Il en est ainsi décidé.*

Point 89 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite)

a) Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (suite)

Projets de résolution sur le rôle du microcrédit et du microfinancement dans la lutte contre la pauvreté (A/C.2/59/L.49 et L.64)

16. **M. Ramadan** (Liban), Vice-Président, présentant le projet de résolution A/C.2/59/L.64 et y apportant une modification de forme mineure, dit qu'il espère qu'il sera adopté par consensus.

17. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.64, tel que révisé oralement, est adopté.*

18. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.49 est retiré.*

c) Coopération pour le développement industriel (suite)

Projets de résolution sur la coopération pour le développement industriel (A/C.2/59/L.47 et L.66)

19. **M. Ramadan** (Liban), Vice-Président, présentant le projet de résolution A/C.2/59/L.66, dit qu'il espère qu'il sera adopté par consensus.

20. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.66 est adopté.*

21. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.47 est retiré.*

Point 92 de l'ordre du jour : Formation et recherche (suite)

a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (suite)

Projets de résolution sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/C.2/59/L.51 et L.65)

22. **M. Abreha** (Éthiopie), présentant le projet de résolution A/C.2/59/L.65, donne lecture de modifications qui concernent les septième et huitième alinéas du préambule et qui sont sans objet en français.

23. **Le Président** informe la Commission que l'Inde souhaite se joindre aux auteurs du projet de résolution.

24. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.65, tel que révisé oralement, est adopté.*

25. **M^{me} Tamlyn** (États-Unis d'Amérique) dit que, tout en appréciant l'activité de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), les États-Unis sont préoccupés par sa situation financière. Conformément à son statut, ses dépenses doivent être financées par des contributions volontaires, position qu'a rappelée son Conseil dans le document A/59/271. Pourtant, en dépit de ces directives précises, l'UNITAR n'a apparemment pas pu générer suffisamment de ressources pour financer ses dépenses; les États-Unis estiment qu'il devrait combler le déficit en faisant payer les cours qu'il dispense ou en ajustant d'autres modalités financières qui contribuent à son endettement. Les États-Unis n'appuieront pas une nouvelle remise à flot du genre de l'annulation ponctuelle de la dette décidée à titre exceptionnel et dont il est question au paragraphe 9 du projet de résolution qui vient d'être adopté et ne souscriront pas

non plus à un financement de l'UNITAR par imputation sur le budget ordinaire.

26. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.51 est retiré.*

b) Université des Nations Unies (suite)

Projet de résolution sur l'Université des Nations Unies
(A/C.2/59/L.35/Rev.1)

27. **Le Président** informe la Commission que les pays suivants se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/C.2/59/L.35/Rev.1 : Algérie, Botswana, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, El Salvador, Érythrée, Inde, Lesotho, Mongolie, Namibie, Népal, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Soudan, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Yémen et Zimbabwe

28. **M. Miyashita** (Japon) présente le projet de résolution A/C.2/59/L.35/Rev.1 et propose une modification qui est sans objet en français.

29. *Le projet de résolution A/C.2/59/L.35/Rev.1, tel que révisé oralement, est adopté.*

Organisation des travaux

30. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.2/59/CRP.1, qui contient une partie du texte du programme de travail provisoire de la Commission pour la soixantième session et qui vient d'être distribué.

La séance est levée à 16 h 25.